

PPR. Ault environnement dépose un recours en contentieux

Ault n'en a pas terminé avec le Plan de prévention des risques (PPR) des Falaises picardes. La municipalité aultoise avait déjà décidé en conseil municipal du jeudi 26 novembre 2015, de déposer un recours en contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens. Les raisons invoquées à l'époque par le maire de la commune, Marthe Sueur étaient les suivantes : « C'est une atteinte grave aux droits de la propriété. Le commerce, le tourisme et les activités seront gravement impactés. Cela portera préjudice aux intérêts de la commune. Je n'accepte pas ce nouveau PPR ».

Désormais, c'est l'association Ault environnement qui dépose à son tour un recours en contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens contre l'arrêté d'adoption du PPR des Falaises picardes signé par la préfète de la Somme le 19 octobre 2015. L'objectif : obtenir son annulation.

Pas de concertation des associations

L'association, par la voix de son président, Bernard Motuelle formule deux griefs à son encontre. Le premier : « En mars 2015, nous avons organisé une réunion de travail avec une soixantaine de proprié-



L'association Ault environnement et son président, Bernard Motuelle ont déposé un recours en contentieux contre l'arrêté d'adoption du PPR des Falaises picardes.

taires situés dans la future zone rouge. Nous avons alors rédigé des propositions pour adoucir le règlement du PPR qui s'annonçait très strict. Notre proposition de concertation avec les services de l'Etat, en préalable à l'enquête publique, est restée sans réponse alors que le guide méthodologique préconisait une concertation avec les associations. »

« On n'a pas tenu compte de nos avis »

Second reproche qui constitue aux yeux des membres de l'association aultoise une grave erreur d'interprétation du Droit. « Madame la Préfète n'a pas tenu compte des nombreux

avis formulés lors de l'enquête publique par les personnes qui se sont rendues aux permanences et ont déposé leurs contributions. »

Ce recours a été enregistré par le Tribunal administratif d'Amiens qui devrait l'instruire prochainement. Des propriétaires impactés par la zone rouge ont effectué la même démarche.

J. Levasseur